

La crise dans les prisons, sismographe de l'état de ruine de la justice française



La justice est l'enfant pauvre de la Ve République : jamais elle n'a eu les moyens ou le personnel pour remplir ses fonctions. Résultat : entre sous-effectifs, homicides en prison, agressions physiques et prises d'otages, la crise explose.

Avec Xavier
Raufar

La pénitencier, sismographe de la justice : la crise explose, nous verrons pourquoi. Mais d'abord le fondamental. A l'aube de la pensée grecque, voici vingt-six siècles, puisons-le chez Héraclite d'Ephèse : "L'initial est toujours le plus fort" ; le commencement est toujours crucial.

Pour la justice française d'aujourd'hui, l'initial, c'est Charles De Gaulle à la Libération. Le général avait la rancune mordante ; il savait que sauf un (Paul Didier) TOUS les magistrats français avaient prêté serment au maréchal Pétain en septembre 1941 - les mêmes, tous gaullistes à l'été 1944. La constitution de la Ve République révèle cette sourde rancune. Dans l'esprit de Montesquieu, la constitution de 1791 (titre III) considère trois *pouvoirs* (exécutif, législatif et judiciaire) ; or en 1958, dans celle de la Ve République et du général De Gaulle, la justice n'est qu'une simple *autorité* (titre VIII, de l'*autorité* judiciaire).

Dès lors, la justice est l'enfant pauvre de la République : jamais elle n'a eu les moyens, le personnel, de son plein exercice ; ni les locaux, ni les hommes, ni la formation - songeons à l'Ecole de la magistrature qui croupit encore dans un gauchisme-culture-de-l'excuse, délaissé partout ailleurs - pays communistes compris. Ajoutons-y l'anarchisme qui, sous Taubira, secoue ce ministère : aujourd'hui la crise est là.

L'administration : conditions de travail affreuses, matériel obsolète ; protections (locaux et personnels) absentes. Trop souvent, la justice se rend sur d'antiques ordinateurs - parfois d'avant la "souris" ! - impossibles à connecter, les magistrats n'accédant pas aux fichiers-police des antécédents judiciaires. Ajoutons-y le chaos des délicates "extractions judiciaires" (de la cellule au tribunal et retour).

Vous êtes condamné à la prison ferme ? Vous le signifier prend quatre mois ; temps durant lequel vous pouvez filer ; temps qui génère ensuite un stock de dizaines de milliers de condamnés libres - de voler ou pire. Résultat : les manifestations contre le "laxisme" de la justice, de policiers pouvant tout autant décrier son impuissance.

Exemple d'impuissance judiciaire en avril 2017, avec le corps sans vie d'un officier de police sur les Champs-Élysées. Le récidiviste Karim Cheurfi (3 tentatives d'homicides sur des policiers) est - encore - condamné en juillet 2014 pour "vol aggravé" ; dans la peine, deux ans avec sursis et "mise à l'épreuve". Décodeur ? Régime contraignant, la mise à l'épreuve (Code pénal 132-44) dispose qu'un juge d'application des peines (JAP) vérifie tout du long si le condamné veut partir à l'étranger, changer d'emploi, de domicile, s'il reçoit

des visites, etc. Non-respect des obligations ? Retour en prison. Or en douce, Cheurfi part 40 jours en Algérie. Arrêté au retour et convoqué au tribunal de Meaux, ce criminel récidiviste se voit ... rappeler ses obligations par l'irénique magistrat. Cheurfi sort libre de tuer ensuite le capitaine Jugelé, victime de ces impérities en cascade.

Maintenant, la pénitencière au quotidien : sous-effectifs, homicides en prison, agressions physiques, prises d'otages, etc. Récemment, dans les prisons :

- de Seysses : sur YouTube, une vidéo de prisonniers hilares fumant du hash, dans une prison où l'on confisque 1 000 portables par an. Quand les surveillants veulent en ramasser un, ils sont menacés ou malmenés.
- de Fresnes : 45 minutes durant, un drone survole le quartier des islamistes.
- de Bourg-en-Bresse : trouvant le JAP rigide, les prisonniers mettent le feu au centre, "partiellement détruit".
- de Toul : le visage d'un gardien est brûlé au 2e degré par jet d'huile bouillante.
- de Nice : surveillants en grève après la prise d'otage d'un gardien (blessé à la main et au genou) par un détenu.
- de Condé-sur-Sarthe : trois gardiens (encore) ébouillantés "brûlures graves au visage, torse et avant-bras" ; l'agresseur, le pauvre, était "contrarié".

Et les directions ? Elles dorment. A Amiens, un détenu violente un gardien (4 points de suture) ; 2e attaque de la brute, pas même envoyée en quartier disciplinaire.

Résultat : en juillet-août 2017, une agression par jour contre les surveillants dans les 186 établissements pénitentiaires "certains très grave", dit un syndicaliste. Moyenne 2011-2016, 4 508 de ces agressions par an, 11 chaque jour de l'année.

Tel est l'état de la justice et de la pénitencière post Hollande-Taubira. Le défi est immense. Et toute tentative de le relever en bricolant risque d'aggraver les choses.